



COMMUNE DE GABIAN (34320)
Extrait de délibération du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 27 février 2019.

L'an deux mille dix-neuf, et le Mercredi 27 Février 2019 à 18h30, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis, Maire de Gabian.

Présents : Mesdames FELIX Maryse, FLAMENT Chantal, GALZY Isabelle, JOURDAN Agnés.

Messieurs ALLEMANY Christian, FOREZ Daniel, BERTHOMIEU Michel.

Membres absents : Mesdames GARRIGUE Sandrina, PAILLES Pilar.
Monsieur PAGEOT Emmanuel.

Procuration : Monsieur SOULIE Christophe donne procuration à Monsieur FOREZ Daniel.

Secrétaire de séance : Monsieur FOREZ Daniel.

05/2019 : Taxe d'aménagement Commune de Gabian.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1

Le Conseil Municipal DECIDE :

- D'instituer le taux de 5% sur l'ensemble de la Commune de Gabian.

La présente délibération est valable pour une durée de 1 an reconductible.

Elle est transmise au service de l'état chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

PRÉFECTURE
DE L'HERAULT
- 6 MAI 2019
D.R.C.L.
GREFFE - P.F.R.A.

Le Maire,
Francis BOUTES

